

M. Olson: On le verse dans la caisse renouvelable, de sorte que l'argent est là, pour être dépensé de nouveau. Il est possible de l'employer bien des fois pour fournir des services municipaux. Le grand avantage en est que tous les remboursements de capitaux, auxquels viennent s'ajouter les intérêts, retournent dans la caisse, de sorte qu'il est possible de réemployer toujours le même argent. Je le répète, la situation n'est vraiment pas très mauvaise, quand on est son propre créancier.

L'hon. M. Garland: Monsieur le président, je suis très heureux de prendre la parole pour recommander la mesure législative au comité. L'objet et les répercussions pour nos villes et villages en ont été si bien exposés par mon collègue, le ministre des Finances, que mes propos sont peut-être superflus. Néanmoins, mon intérêt pour le bill concernant le développement et les prêts aux municipalités est plus que théorique. On sait déjà qu'à l'adoption du bill, ses dispositions seront appliquées par les organismes existants, sous la direction de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Une tâche m'incombera en tant que ministre responsable du fonctionnement de l'Office.

Je suis très heureux de la tournure des événements. D'après moi, les propositions formulées ce soir, ainsi que les modifications de la loi nationale sur l'habitation qui, je l'espère, seront examinées prochainement, constituent une approche énergique et à double voie de certains des problèmes posés par l'agrandissement de nos municipalités. Conjuguées, ces mesures auront pour effet de relancer l'économie et d'intensifier de façon sensible l'emploi, ce qui est bien nécessaire. Est-il nécessaire de rappeler que beaucoup de villes canadiennes sont en pleine expansion? Avec de bons ou de mauvais effets, par conséquent, les gouvernements, institutions, entreprises et particuliers se voient constamment forcés de prendre des décisions engageant l'avenir. La nature et le caractère de notre milieu, actuel et futur, dépendra du bien-fondé de ces décisions, tant dans les petites que dans les grandes villes. Il est indubitable qu'aucun secteur de la vie publique a un effet plus durable et plus profond sur notre bien-être que le développement harmonieux et complet du milieu urbain.

Par conséquent, la marche à suivre est nettement tracée. Nous devons prendre des mesures positives et dynamiques pour améliorer notre milieu matériel, mesures qui du même coup assureront l'essor de l'économie et créeront des emplois.

Le bill concernant le développement des municipalités et les prêts ainsi que la loi nationale sur l'habitation restant à modifier, appliqués de façon conjuguée, pourront et devront réaliser ces objectifs. Pendant plusieurs

années, siégeant dans l'opposition, j'ai demandé au gouvernement fédéral d'accorder l'attention la plus complète à des mesures législatives de cet ordre. Je suis heureux d'être associé à celles qui sont présentées actuellement au Parlement.

Dans certaines circonstances, et Dieu sait que nous nous trouvons dans de telles circonstances aujourd'hui, il est utile, souhaitable et prévoyant, de la part du gouvernement fédéral, d'ajouter des capitaux à ceux qu'on peut déjà consacrer au développement urbain bien conçu. Je suis d'avis que la chose devient plus souhaitable encore quand l'argent sert à réaliser les plus hauts objectifs sociaux et économiques.

Ce n'est pas que je veuille le moins critiquer les investissements de l'État faits à d'autres fins. Ceux-là aussi s'imposent inmanquablement. Eux aussi fouettent l'économie nationale et font monter le niveau de l'emploi. Mais n'est-il pas des plus profitable que le pays lui-même place plus d'argent dans des entreprises municipales essentielles qui autrement n'avanceraient pas? A mon sens, ajoutés de la sorte aux immobilisations locales déjà prévues et à l'aide des provinces aux municipalités, de tels placements auront des répercussions beaucoup plus fortes sur la croissance économique et sur le niveau de l'emploi. En même temps, nous aiderons nos collectivités urbaines, petites et grandes, à établir les services dont elles ont tant besoin, nous les encouragerons à mieux envisager l'avenir et, partant, nous créerons une meilleure ambiance tant pour nous-mêmes que pour ceux qui viendront après nous.

Voilà ce que j'entends par les plus hauts objectifs. J'estime que, inspirés par de tels motifs, c'est avec enthousiasme que nous devons adopter cette mesure législative proposée, entre autres, dans le discours du trône.

Il y a ceux qui demanderont carrément combien d'emplois cette mesure va procurer. Je ne ferai pas de prédictions. Ce serait difficile étant donné la diversité et le nombre presque incalculable des répercussions qu'entraînent des améliorations de l'équipement social, mais j'appelle l'attention des membres du comité sur un ou deux chiffres significatifs.

Les dépenses dans le secteur privé et public à l'égard des nouvelles constructions s'élèveront, estime-t-on, en 1963, à 6,060 millions de dollars. Les dépenses prévues en immobilisations par toutes les municipalités s'élevant à 865 millions, représentent plus de 14 p. 100 du chiffre global. Il s'ensuit donc, à mon avis, que les encouragements supplémentaires offerts aux municipalités et proposés par mon collègue, surtout s'ils se rattachent aux modifications de la loi nationale sur l'habitation